

C'est au final un non-lieu dans l'affaire de l'amiante chez Alstom à Belfort/90. D'anciens salariés et des familles de salariés décédés avaient engagé des poursuites pénales contre [ALSTOM TRANSPORT SA](#) / T : 01.57.06.90.00 et ce dès 1996. La procédure qui vient de se clore portait sur la responsabilité d'Alstom dans l'empoisonnement de ses salariés dont elle avait connaissance. Au final, les juges ont estimé qu'il était impossible de déterminer « avec certitude » la date à laquelle les salariés avaient été contaminés. www.alstom.com/fr